

|  |  |
| --- | --- |
| **Elus :**  **Présents : Absents :**  **Procurations :**  **Votants :** | **40**  **25**  **15**  **06**  **31** |

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 21 mai à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée de Saint Gabriel Brécy, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune nouvelle de Creully sur Seulles.

**Présents :** Thierry OZENNE, Maire. Yves JULIEN, Jean-Paul BÉRON, Franck DUROCHER Maires délégués. Edmond GILOT, Christine LEGUERN, ,Katia OMONT, Cyrille MAUDUIT, Hubert THOMAS, Geneviève SIRISER Maires-adjoint. Patrick BARETTE, Antoinette DUCLOS, Pascale DUCROCQ, Gérard GARIAN, Nathalie GAUTIER, Dominique GILLES, Jean LEFRANCOIS, Thierry LEROY, Géraldine MARIE, Alain COUZIN, Claudine VANSTAEN, Patrick SENECAL, ETIENNE Lydie, Françoise MORVAN, PICARD Yolande

**Procurations :** Virginie SARTORIO pouvoir à Thierry OZENNE, Jacky CARRÉ pouvoir à Géraldine MARIE, Yves BERNARD pouvoir à Jean-Paul BÉRON, Pierre FÉRAL à Hubert THOMAS, Régis LEFRANCOIS à Jean LEFRANCOIS, Madeleine LAISNE à Claudine VANSTAEN.

**Absents :** Mélanie BEKAERT, Laurence COLLET, Mathilde FAUCHIER-DELAVIGNE, Christelle LE COADOU, Nicole MICHEL, Alexandre RAY, Geoffrey RENOUF, Bernard LOUIS.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée, qui accepte à l’unanimité, d’ajouter 1 point à l’ordre du jour :

* Travaux du beffroi de l’Eglise et des piliers du cimetière de St Gabriel Brécy

# Désignation du secrétaire de séance : Cyrille MAUDUIT

* 1. **Compte-compte rendu du conseil municipal du 9 avril approuvé à l’unanimité**
  2. **Démission d’un conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe l’assemblée de la démission de Florent VAUVERT par un courrier en date du 12 mai 2019

# Travaux du beffroi de l’Eglise et des piliers du cimetière de St Gabriel Brécy

Le maire expose à l’assemblée les différents devis relatifs aux travaux de réfection des piliers et du beffroi de l’Eglise de St Gabriel Brécy.

Vu l’article 30 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics autorisant les acheteurs à passer « un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables pour les marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 € HT. L’acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu’il existe une pluralité d’offres susceptibles de répondre au besoin (…). »

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité :

* + - Désigne l’entreprise CONRAUD DOYE, sis 2 rue de Creully 14740, MOULINS EN BESSIN pour la réfection des pilliers de l’Eglise, pour un montant de 13 284.70 € HT, soit 15 941.64 € TTC ;
    - Désigne l’entreprise BODET – Campanaire, sis 7 Impasse des Longs Réages, 22190 PLERIN pour la réfection du beffroi de l’Eglise, pour un montant de 24 893.00 € HT, soit 29 871.60 € TTC ;
    - Autorise le Maire à signer les devis et tous documents s’y rapportant.

# Autorisation au maire de signer les conventions suivantes :

 MAITRE DESERT : L’assemblée à l’unanimité, accepte le contenu et autorise le maire à signer la convention.

Objet : Définir les modalités d’assistance juridique au profit de la Commune de Creully sur Seulles. La convention repose sur 6h d’assistance juridique au prix de 720 € HT, soit 861 € TTC / mois.

 AIAE : L’assemblée à l’unanimité, accepte le contenu et autorise le maire à signer la convention

Objet : Adhésion à l’Association Intercommunale d’Aide à l’Emploi pour l’année 2019 au prix de 1.60€ par habitant, soit un coût total de 3918.40 €.

 DEPARTEMENT : L’assemblée à l’unanimité, accepte le contenu et autorise le maire à signer les conventions

Objet : Conventions relatives aux travaux des communes sur le domaine public routier départemental RD35 + Château de Brécy - Aménagement de sécurité en traverse d’agglomération

 INGÉEAU (SATESE) : L’assemblée à l’unanimité, accepte le contenu et autorise le maire à signer la convention Objet : Suivi du système épuratoire de la station et assistance technique pour une durée de trois ans, coût annuel : 294 €.

 CIRCET : L’assemblée à l’unanimité, accepte le contenu et autorise le maire à signer la convention

Objet : définir les modalités d’occupation du domaine public relatif à l’implantation d’une armoire de télécommunication et d’une infrastructure d’adduction en sous-sol, sur la parcelle ZD 42, Rue Robert Fitz Haimon.

MISSION LOCALE : L’assemblée à l’unanimité, accepte d’adhérer.

Objet : Aide à l’emploi jusqu’à 25 ans Adhésion pour l’année 2019 au prix de 1.15 € par habitant, soit un coût total de 2 673.75 € (base INSEE 2016 : 2 325 habitants).

# Désignation d’un architecte pour les écuries

Le projet de réhabilitation est inscrit au titre du contrat de ruralité 2020. La réunion avec les services de l’Etat et de la Région est fixée en septembre 2019 et celle avec le CAUE en mai prochain.

Vu les délibérations précédentes autorisant monsieur le maire à entreprendre les études de réhabilitations des anciennes écuries du château et à effectuer les différentes demandes de subventions auprès de l’Etat, du Département, de la Région et de l’Europe ;

La commission d’appel d’offre étudiera l’ensemble des offres reçues en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références de projets similaires et du montant des prestations réalisées, des moyens matériels et humains et du taux d’honoraires pour cette mission. La proposition qui sera retenue par la commission d’appel d’offres est celle qui réunira le maximum de ces critères et obtiendra donc la meilleure note.

Les membres du conseil municipal, à l’unanimité, donnent leur accord pour engager l’architecte avant le prochain conseil municipal en suivant le choix de la commission d’appel d’offres et sollicite leur accord pour signer tous documents relatifs au choix de l’architecte, et précise que le plafond sera d’un montant maximum de 90 000 € HT.

# Subventions aux associations (document annexé)

* 1. **Décisions modificatives**

.

Les dépenses imprévues avaient été calculées sur le total des dépenses prévisionnelles (opérations réelles + opérations d’ordres), alors qu’il convient de les calculer exclusivement sur les dépenses réelles.

|  |  |
| --- | --- |
| **Décisions modificatives** | |
| ***Budget assainissement Villiers le Sec (00206) :*** | |
| 022 (dépenses imprévues) : - 1 145.72 € | 658 (charges diverses de gestion courantes) : + 1 145.72 € |
| ***Budget assainissement Creully (00202) :*** | |
| 022 (dépenses imprévues) : - 1 956.98 € | 658 (charges diverses de gestion courantes) : + 1 956.98 € |
| ***Budget château (00204) :*** | |
| 022 (dépenses imprévues) : - 197.33 € | 658 (charges diverses de gestion courantes) : + 197.33 € |

Le conseil municipal, à l’unanimité, valide les décisions modificatives ci-dessus.

# Gîte « Le Moulin de Creully » Fixation des tarifs de location et approbation du contrat de location

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Basse saison** | **Haute saison** |
| **Tarif / nuit (Possible en Basse saison exclusivement)** | 100 € | - |
| **Tarif week-end (du vendredi au dimanche)** | 150 € | 250 € |
| **Tarif / semaine** | 400 € | 700 € |
| **Tarif / quinzaine** | 700 € | 1 300 € |
| **Caution ménage** | 50 € (non restitué en cas de ménage non fait) | |
| **Caution** | 500 € (restituée sous 8 jours) | |
| **Acompte** | 30 % à la réservation – Paiement définitif 30 jours maximum avant la date d’arrivée | |
| **Taxe de séjour** | Barème en vigueur voté par la CDC Seulles Terre et Mer le 10/07/2018 | |

*Le tarif haute saison s’entend du 1er juin au 31 août*

*La semaine s’entend du samedi au samedi, ou du mercredi au mercredi.*

Les membres du conseil municipal valident à l’unanimité (-1) les tarifs et à l’unanimité le projet de contrat proposé.

# Tarifs « casse » vaisselle et mobilier (approbation à l’unanimité)

Sur proposition de la commission patrimoine réunie le 13 mai dernier. Le conseil municipal, à l’unanimité valide les tarifs suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Objet | Montant TTC |
| Table | 80 € |
| Chaise | 25 € |
| Couverts / verre / tasse | 1 € |
| Plat / pichet / carafe | 2 € |

# Modification des régies vente et visites du château (approbation à l’unanimité) Régie Visites :

La commission patrimoine réunie le 13 mai dernier propose de modifier les tarifs de la régie visite à partir du 1er janvier 2020 :

|  |  |
| --- | --- |
| **Tarifs actuels** | |
| **Plein tarif château complet** | 6 € |
| **Tarif réduit château complet** | 4 € |
| **- 12 ans** | Gratuit |
| **Visite scolaire écoles Creully** | Gratuit |
| **Visite scolaire autres** | 1 € / élève |

Création d’un nouveau tarif au 1er juin 2019 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Visite musée de la radio seul** | ***Tarif unique*** | **4 €** |

Les visites guidées seront ouvertes à partir du 15 mai jusqu’aux journées du patrimoine - Tarif réduit : personnes à mobilité réduite, + 60 ans, étudiants, lycéens et collégiens.

# Régie ventes :

Suppression de l’article « Guillaume le Conquérant – Stock : 0

Ajout de l’article ‘Creullet – Creully Augustin de Canchy » - Stock : 320 – Prix d’achat TTC : 24.99€ - Prix de vente : 25 €

# Convention de participation financière relative à la réalisation d’un ouvrage public

Le maire rappelle à l’assemblée la délibération du 11 décembre 2018 et expose l’objet de ladite convention entre la commune de Creully-sur-Seulles, la Société Immobilière proxy et la Société « a2g ». Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité :

* + - Valide la convention fixant les modalités de participation de chacune des parties au financement du giratoire ;
    - Autorise le Maire à signer la convention et tous autres documents s’y référant.

# Permis citoyen

Le maire rappelle à l’assemblée la délibération du 28 août 2018 validant le principe du dispositif « permis citoyen » et expose le compte rendu de la commission « permis citoyen », réunie le 10 mai 2019 et soumet les documents au vote. Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité :

* + - Valide la charte précisant les modalités et le plafond de prise en charge par la commune à 1300 € HT pour un mois de travail (+ 650 € HT, soit 15 jours de travail en cas d’échec au passage de l’examen) ;
    - Valide le dossier d’inscription ;
    - Valide la convention ;
    - Valide les trois candidats (BAUMERT. V, SAVARY. M et DESHOGUES. L)
    - Autorise le Maire à signer ces documents et tous autres relatifs aux dossiers du permis citoyen.

# Informations et questions diverses

* Vikazim Course d’orientation le 22 juin (besoin de bénévoles en fin d’après-midi pour assurer la préparation du pot, le service et le rangement)
* Vikazim Finale du championnat de France de Course d’Orientation le 7 septembre (mise à disposition d’un camion par la coopérative pour le transport des vélos : Yves JULIEN s’en occupe) ;
* Course d’orientation : parcours connecté Creully sur Seulles avec flash code ;
* Inauguration Ecole le 7 juin ;
* Inauguration musée de la radio le 6 juin ;
* Frelons asiatiques Samedi 25 mai 10h Creully et 14h Villiers ;
* Tableau de permanence Elections européennes ;
* Forum des associations le samedi 7 septembre ;
* Bilan très positif du repas des anciens, remerciement aux membres du CCAS ;
* 6 juin- 75e anniversaire : Mise à disposition des stickers.

*Fin de séance à 23h55*